

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **26 mars 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**
Nombre de pouvoirs : **8**

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Tony CORNELISSEN ; M. Michel BUCHE à Mme Nicole BERTON ; M. Tony CALLA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Sébastien DEVALIERE à Mme Martine PANNETIER ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Gilles BARBE et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250409-033

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (RU) DANS LE CENTRE-VILLE D'USSEL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.313-4 et R.313-24 ;

Vu l'article R.112-4 du Code de l'Expropriation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 approuvant la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2024 approuvant l'OPAH RU 2024-2029 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 11 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le lancement de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) dans le cadre de la convention de l'OPAH RU 2024-2029 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 avril 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS